

BILAN ANNUEL 2024

Tribunal administratif de Bastia



Anne BAUX
Présidente du tribunal
administratif de Bastia



Corse-du-
-Sud



Effectifs de la juridiction :

20
personnes dont :

8
magistrates
et magistrats

12
agentes et agents de greffe
et aides à la décision

“ **C**ette terre séparée, qui se défend encore un peu de ressembler à toutes les autres. Cette citation de Paul Valéry illustre parfaitement ce qu'est la Corse : une île composée de 360 communes dont seulement une soixantaine d'entre elles disposent d'un plan local d'urbanisme.

La structure du contentieux du tribunal administratif de Bastia ne déroge pas à cette « exception ». En effet, un tiers des 1 645 dossiers enregistrés au tribunal en 2024 sont des dossiers qui relèvent de cette thématique. Le contentieux de la fonction publique arrive loin derrière avec seulement 202 dossiers enregistrés en 2024 et encore derrière, le contentieux des étrangers avec seulement 197 dossiers.

Le tribunal administratif de Bastia se distingue également par le nombre de déférés qui lui sont soumis par les deux préfets de Corse du Sud et de Haute-Corse, en matière d'urbanisme : 402 déférés « suspension », qui représentent les trois quarts des déférés enregistrés sur la France entière, en cette matière, ont pu être jugés cette année, dans un délai d'un mois en moyenne.

Désormais composé de deux chambres, de 8 magistrates et magistrats, de 10 agentes et agents de greffe, d'une assistante du contentieux et d'un assistant de justice, le tribunal a, cette année, et pour la première fois depuis 7 ans, augmenté le nombre de dossiers jugés de 34 % par rapport à l'année précédente et a ainsi pu réduire considérablement certains de ses délais de jugement.

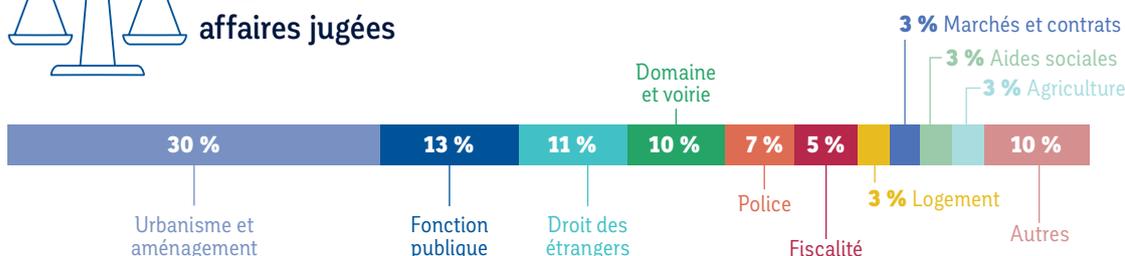
Demeurant au cœur du territoire et des cités corses, le tribunal a engagé cette année 9 médiations, et 18 sont actuellement en cours.

Enfin, toujours soucieuse de contribuer à la formation des acteurs du droit public, la juridiction qui atteint son objectif annuel d'accueil de deux élèves avocats, a signé une convention avec l'École des avocats Corse en vue de permettre le développement des échanges interprofessionnels entre avocats et magistrats.

2024 en chiffres



1 642
affaires jugées



Agriculture : exploitations agricoles, produits agricoles, chasse, pêche, etc.

Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Domaine et voirie : intégrité et utilisation du domaine public (immeubles, voies, places, jardins, espaces verts, etc.)

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



274

affaires jugées en urgence (référés)

+34 % par rapport à 2023



1 an 1 mois et 13 jours

de délai moyen de jugement

+50 jours par rapport à 2023

89,4 %

des recours déposés par téléprocédure



48,8 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



75,9 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



14

médiations engagées

28 % de taux de réussite